



Programme pluriannuel de gestion
Bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à
l'aval de Grandval

Commission environnement et transition énergétique – lundi 3 juillet 2023

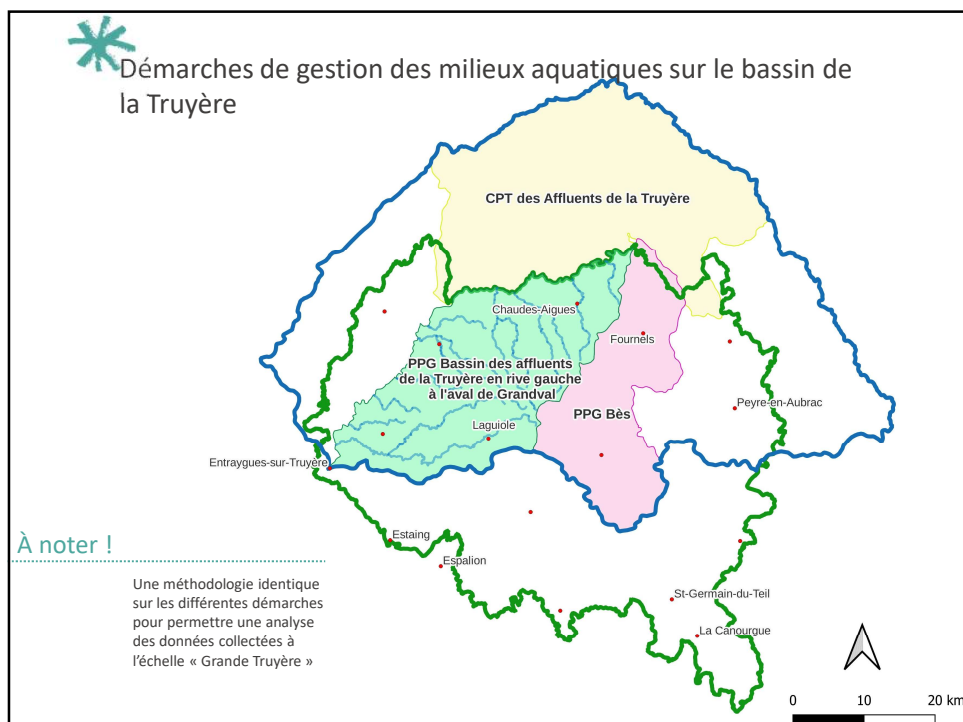


Le Lévandès



La démarche du Programme
pluriannuel de gestion

Le Rugls



 Rappel de la démarche

Un diagnostic réalisé à l'échelle du bassin versant pour :

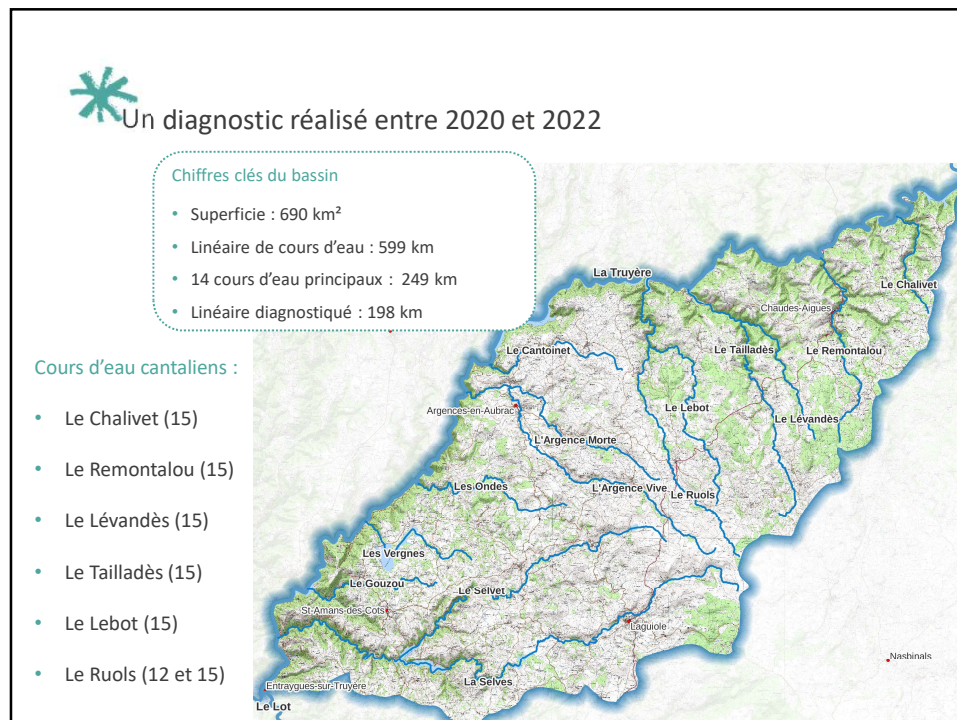
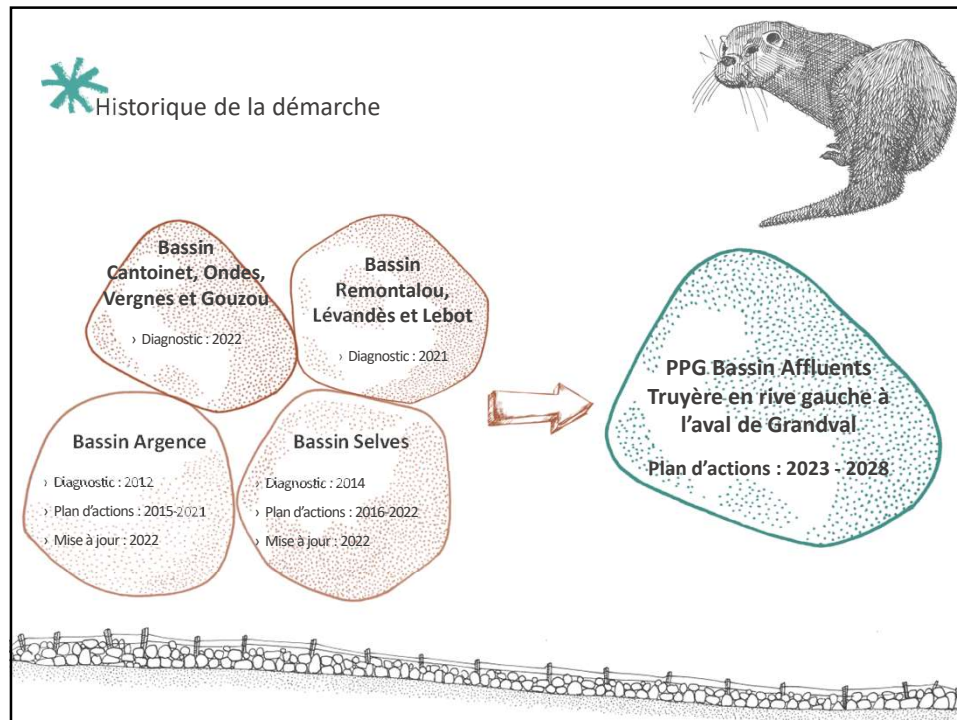
- Mettre en lumière les principaux enjeux et les prioriser
- Définir un programme d'actions sur 5 ans qui réponde à ces enjeux : travaux, communication, études...

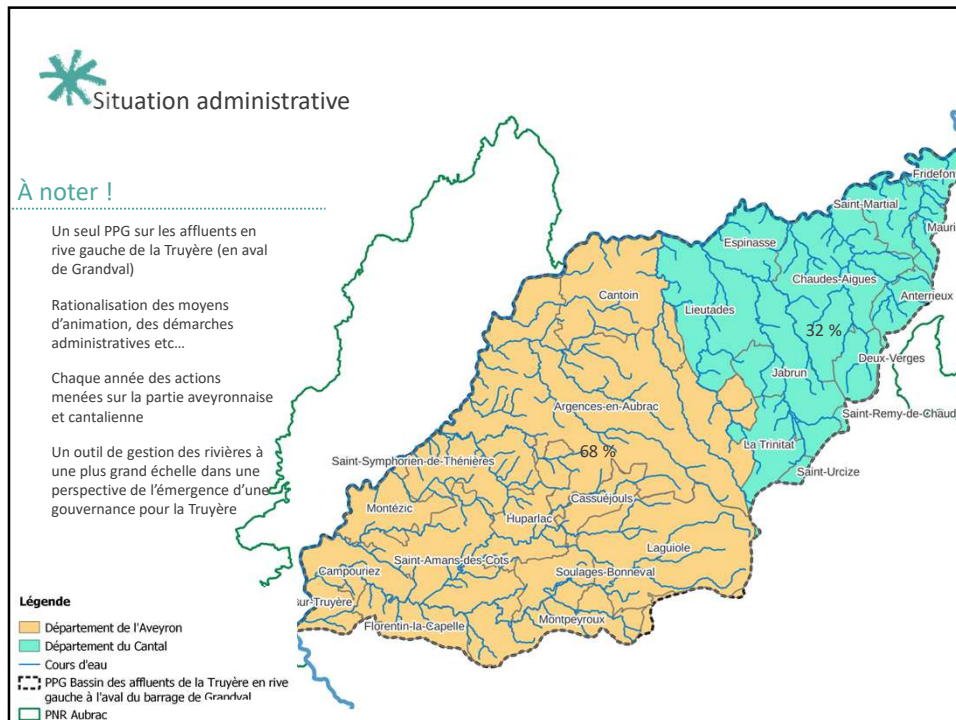
À noter !

Les actions proposées seront mises en place sur la base du volontariat

Nécessité de faire une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour investir de l'argent public sur du domaine privé

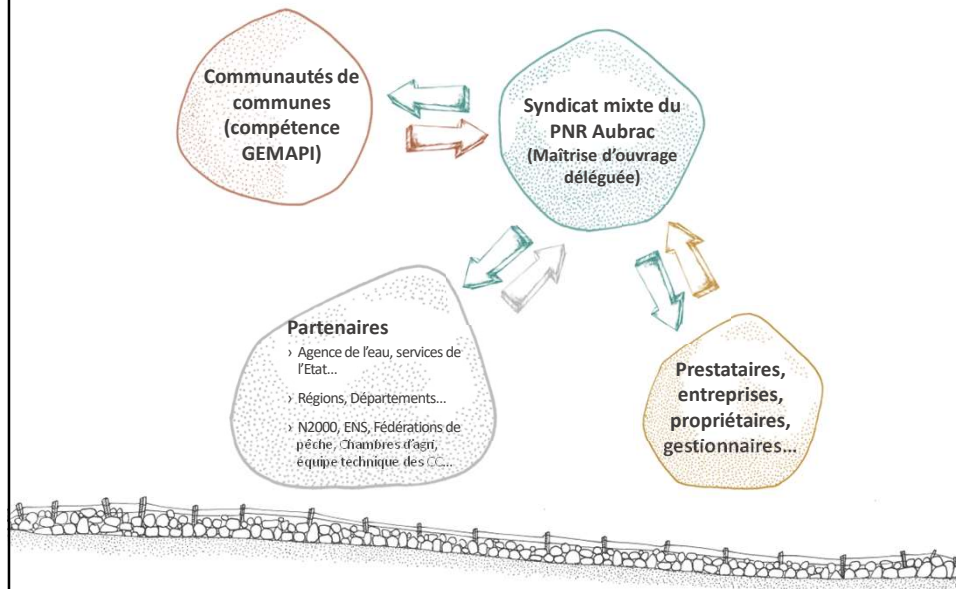








Proposition d'organisation



Gouvernance du PPG

Objectif

- 2 Communautés de communes sur le PPG → importance de n'avoir qu'un maître d'ouvrage pour assurer la cohérence des actions et bénéficier de subventions.
- Organisation de la maîtrise d'ouvrage : proposition faite aux Communautés de communes de déléguer la maîtrise d'ouvrage du PPG au SMAG PNR Aubrac pour n'avoir qu'un seul opérateur sur l'ensemble du périmètre.

Les communauté de communes

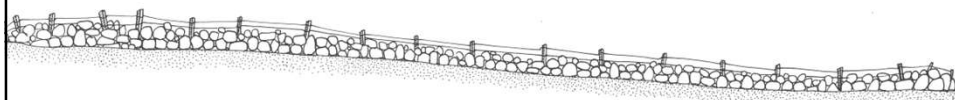
- Valident le PPG (au stade avant-projet sommaire)
- Valident annuellement l'avant-projet détaillé et les montants de la tranche de travaux de l'année
- Ont à charge le financement des actions concernant :
 - Pour les actions réalisées à l'échelle du BV : répartition de l'autofinancement au prorata de la surface dans le BV (soit 32% pour St Flour Communauté).
 - Pour les actions réalisées sur des secteurs définis : chaque CC paie pour les actions réalisées sur son territoire.



Gouvernance du PPG

Le SMAG
PNR Aubrac

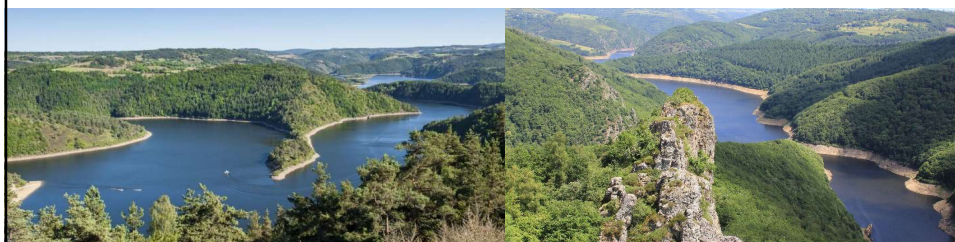
- Anime le PPG : concertation avec les partenaires, réunions d'information, COPIL...
- Elabore le PPG et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
- Réalise les avant-projets détaillés annuels des travaux et demandes des autorisations administratives.
- Monte et suit les dossiers de demandes de subventions.
- Consulte les entreprises, assure le suivi, la réception et le paiement des travaux.
- Assure le lien avec le propriétaires, gestionnaires, exploitants...chez qui sont réalisés les travaux.
- Conseille, accompagne, sensibilise et informe l'ensemble des usagers de l'eau



Cohérence du PPG avec la gestion de l'eau à l'échelle Grande Truyère et les autres démarches de préservation mises en œuvre sur le territoire

Objectif

- Renforcer la solidarité et une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant Truyère → favoriser l'émergence d'une structuration
- Concourir à l'atteinte des objectifs fixés dans les documents cadre des démarches de préservation mises en œuvre sur le territoire notamment Natura 2000 et les Espaces Naturels Sensibles.





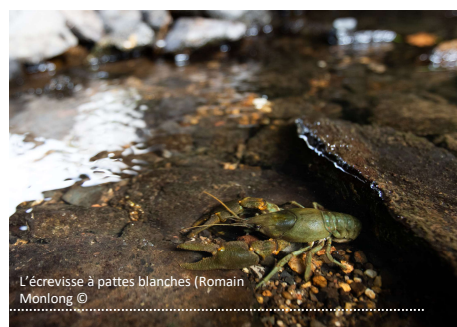
Espèces patrimoniales

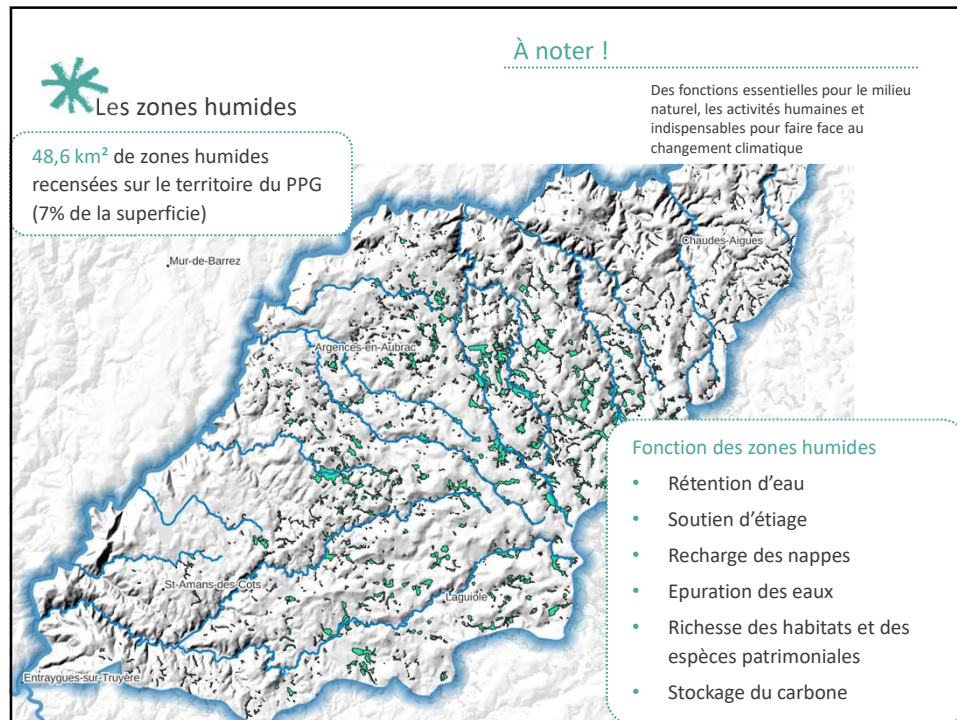
- Très sensibles : leur présence témoigne d'un bon état du milieu
- Diminution des populations : réchauffement des eaux, pollution, colmatage, espèces exotiques...



À noter !

En les préservant, on préserve aussi tout un écosystème : ce sont des espèces dites « parapluie »





 Colmatage du lit du cours d'eau

Facteurs favorisant le colmatage

- Sols granitiques > érosion naturelle
- Faciès d'écoulement
- Passage à gué non entretenu
- Piétinement du bétail
- Recalibrage de cours d'eau
- Drainage
- Piste forestières non entretenue

Conséquence

- Un substrat impropre aux frayères
- Réduction du nombre de caches piscicoles
- Diminution de la qualité de l'eau (température, oxygène, nutriments, ...)





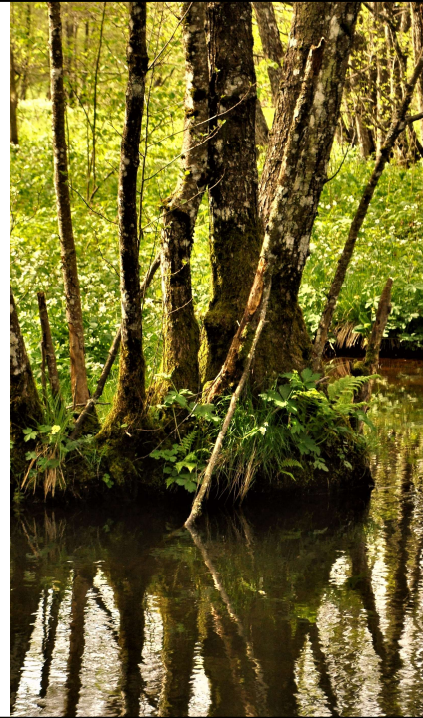
La ripisylve

Ripisylve : végétation présente sur les berges (sur le secteur majoritairement Saules, Aulnes et Frênes)

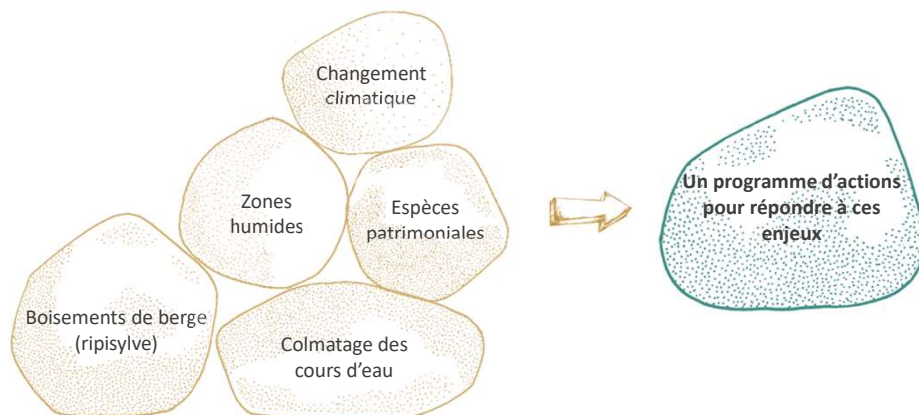
- Protège les berges contre l'érosion
- Maintient une température fraîche et une bonne oxygénation de l'eau
- Limite l'évaporation
- Filtre les eaux de ruissellement
- Ralentit les écoulements
- Favorise la recharge des nappes
- Production de bois et de fourrage

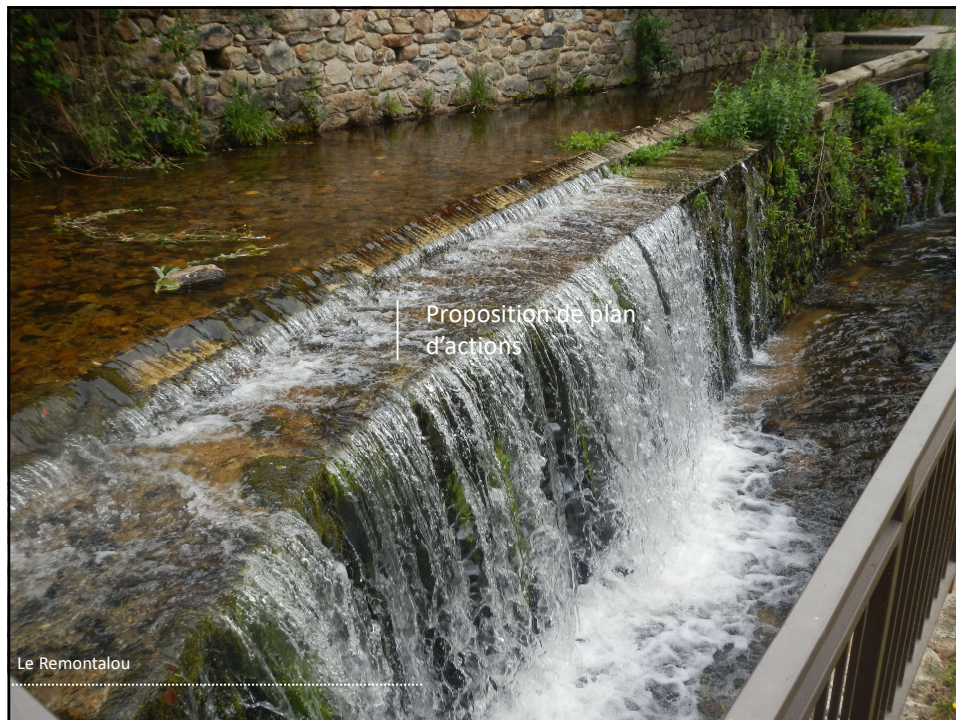
À noter !

Les secteurs prioritaires d'actions de plantation sont les zones médianes de cours d'eau présentant une absence de ripisylve ou une ripisylve ponctuelle.



Synthèse des enjeux du bassin versant





Gestion et restauration des boisements de berges

Objectif

Restaurer la fonctionnalité de la ripisylve :

- Planter sur les linéaires dépourvus de ripisylve avec mis en défens des plants
- S'approvisionner en essences locales et saines (MFR de Javols...)
- Intervention d'urgence sur les embâcles et les arbres présentant un risque.





Amélioration et restauration des habitats colmatés

Objectif

Limiter l'impact du bétail sur les berges et le lit du cours d'eau tout en maintenant l'accès à l'eau pour les troupeaux :

- Mise en défens des berges
- Aménagement de points d'abreuvement
- Aménagement de passages à gué
- Renaturation de cours d'eau



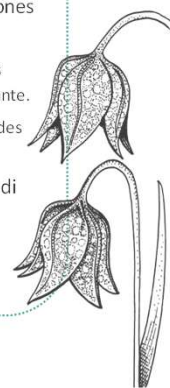
Gestion et restauration des zones humides

Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Objectif

Améliorer la prise en compte et la gestion des zones humides du bassin versant :

- Améliorer la gestion et les pratiques des agriculteurs sur les zones humides du bassin versant.
- Accompagnement des communes dans la gestion durable des zones humides pour l'alimentation en eau potable :
 - Sensibiliser les conseils municipaux à l'importance de préserver les zones humides pour avoir une eau de qualité et en quantité suffisante.
 - Faire émerger des projets communaux en lien avec les zones humides et/ou les milieux aquatiques.
- Sur les zones humides à enjeux : réaliser un diagnostic approfondi pour proposer des actions de gestion et/ou restauration et/ou valorisation.



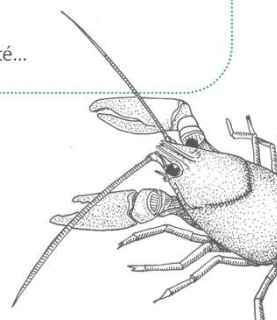
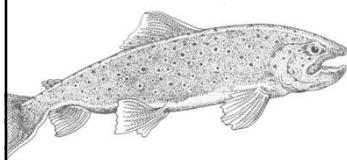


Connaissance des milieux et des espèces

Objectif

Améliorer la connaissance sur les milieux et les espèces afin d'évaluer en amont (aide à la décision) et en aval (évaluation des résultats) les actions à mettre en œuvre sur :

- Les cours d'eau de tête de bassin
- Les habitats et les populations d'écrevisses à pieds blancs et d'écrevisses exotiques
- L'état des rivières : qualité, quantité, fonctionnalité...

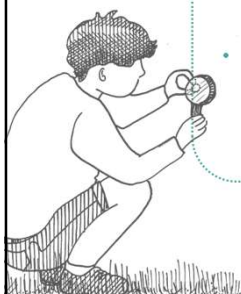


Accompagnement des usagers de l'eau pour sensibiliser et limiter les impacts

Objectif

Améliorer les pratiques des usagers des cours d'eau et des décideurs (élus) :

- Informer et sensibiliser les jeunes générations et le grand public en les faisant bénéficier d'intervention en lien avec les projets d'école du Parc.
- Permettre une appropriation des enjeux en lien avec les cours d'eau par les agents communaux, les agents intercommunaux et les éleveurs et présenter les solutions techniques mises en œuvre.
- Apporter des conseils techniques aux propriétaires riverains pour réduire l'impact des projets sur les milieux aquatiques.





Plan de financement prévisionnel (5 ans)

	Montant	Subventions	Auto-financement		
			TOTAL	CC ACV	SFC
Pilotage et mise en œuvre du PPG	210 000 €	115 080 €	94 920 €	63 000 €	31 920 €
Etudes	10 400 €	6 560 €	3 840 €	2 260 €	1 580 €
Travaux	436 052 €	341 725 €	94 327 €	40 316 €	54 012 €
Sensibilisation	93 000 €	87 000 €	6 000 €	€	6 000 €
TOTAL pour le PPG	749 452 €	550 365 €	199 087 €	105 576 €	93 512 €
TOTAL par an	149 890 €	110 073 €	18 702 €	39 817 €	21 115 €
		73,4 %	26,6 %	14,1 %	12,5 %

The timeline shows the following key events:

- Sept 2023:** Dépôt des DIG et sollicitation des partenaires financiers (Deposit of DIG and solicitation of financial partners).
- Janv 2024:** Validation des objectifs de l'année 2024 par les EPCI et les partenaires (Validation of 2024 objectives by EPCI and partners). A **COPIL (fév)** (COPIL (Feb)) meeting is also indicated.
- Avril 2024:** Consultation des entreprises et planification des travaux (Consultation of companies and work planning). This period also includes the **Réalisation des avant-projets des travaux 2025** (Realization of 2025 work pre-projects).
- Juillet 2024:** Lancement des travaux (Launch of work).



Conférence des Maires du 16 juin 2023

Merci de votre attention

Le Lévandès